

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2014 – 20 H 30

COMPTE – RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, Mme VASSEUR,
M. VILPOU, maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO, Mme DESROCHES, conseillers municipaux délégués

Mme YVON, Mme BEAUVILLAIN, M. BOUMBE, M. METAIS, Mme GUY,
M. MARCHAND, M. NOBLET, M. COUTOUT, M. BOCHE, M. JOSSEAUX,
M. BARRAULT, Mme SEIGNEURET, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

M. HUMEAU (pouvoir à M. le Maire), M. PARDESSUS (pouvoir à M. LECOIN),
M. PRIOU (pouvoir à Mme VASSEUR), Mme CAUCHY, M. FERRAGU,
Mme FLAGEOLLET (pouvoir à Mme BERRONEAU), Mme LENOIR (pouvoir à
Mme CIMIANO), Mme BERGER, M. DUPONT, M. REBOURS (pouvoir à Mme YVON),
Mme FERREIRA

Secrétaire de séance

M. BOUMBE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2014

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 15 janvier 2014.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du 15 janvier 2014.

N°2014-033 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTIONS 2014

Monsieur LECOIN, maire adjoint délégué aux associations, propose d'attribuer les subventions et participations pour l'année 2014 aux associations et organismes divers.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2014.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS 2014						
Références	n° fourni	BENEFICIAIRE	Montant	Except.	Subventions	Abonnements
budgétaires						
SECTEUR VIE SCOLAIRE			10 390	1 200	7 090	2 100
6574/211	1913	Coopérative école Brossolette maternelle	560		410	150
6574/211	1914	Coopérative école Jean-Macé maternelle	875		725	150
6574/211	1915	Coopérative école Jacques Prévert maternelle	1 040		890	150
6574/211	1917	Coopérative école République maternelle	365		215	150
6574/211	1918	Coopérative école Perrault maternelle	375		225	150
6574/211	1919	Coopérative école Ile de Chemars maternelle	460		310	150
6574/212	1920	Coopérative école Curie primaire	725		525	200
6574/212	1922	Coopérative école Jean-Macé primaire	1 215		1 015	200
6574/212	1923	Coopérative école Pasteur primaire	1 505		1 305	200
6574/212	1925	Coopérative école République primaire	610		410	200
6745/212	1925	Coop. école République primaire (Subv.excep)	1 200	1 200		
6574/212	1926	Coopérative école Empereurs primaire	645		445	200
6574/212	1927	Coopérative école Edouard Caniaux primaire	815		615	200
SECTEUR SPORTIF			393 309	0		
6574/40	4147	AC Sud 28	6 800			
6574/40	4147	AC Sud 28 Prix Ville de Châteaudun	2 450			
6574/40	1936	Aéro model club de Chateaudun	1 600			
6574/40	1070	Aïkido	640			
		Aïkido (Stage maitre Seiki)	1 300			
6574/40	1937	Amicale de pétanque	250			
6574/40	1647	Arc Club Dunois	1 000			
6574/40	2030	Jeunes Sapeurs Pompiers	205			
6574/40	1938	Association Dunoise sport adapté	2 350			
6574/40	4992	Ball trap club Dunois	750			

6574/40	2209	Billard anglais Dunois	100	
6574/40	1939	Boxe Française Savate Dunoise	800	
6574/40	1948	Brochetons du Loir	1 550	
6574/40	847	Centre Equestre Dunois	1 765	
6574/40	847	Centre Equestre Dunois Concours de dressage	1 450	
6574/40	847	Centre Equestre Dunois concours d'obstacles	1 325	
6574/40	1954	Chateaudun Basket Dunois	26 997	
6574/40	10322	Chateaudun Volley-Ball	66 770	
6574/40	1573	Club Canoë Kayak	4 000	
6574/40	1940	Club Nautique Dunois	10 689	
6574/40	1941	Club Subaquatique Dunois	1 600	
6574/40	1947	Croix d'honneur	27 606	
6574/40	3428	Dart's Band Dunois	350	
6574/40	1942	Entente Canine Dunoise	500	
6574/40	12282	Gymnastique Volontaire Seniors	250	
6574/40	1943	Groupe Recherches Spéléologiques 28	950	
6574/40	1944	Jogging Club Dunois	1 789	
6574/40	1945	Judo Club Dunois	1 350	
6574/40	9787	Kang Ho Taekwondo	700	
6574/40	1946	Karaté Club de Chateaudun	950	
6574/40	1973	L'Arabesque Dunoise	295	
6574/40	1951	Le Messager de Châteaudun	340	
6574/40	5006	les Pêcheurs sportifs Dunois	600	
6574/40	8186	MuayThaï (anciennement Thaï Kick Boxing Dunois)	515	
6574/40	278	O.C.C.B Athlétisme	45 931	
6574/40	276	O.C.C.Football	108 780	
6574/40	1955	O.C.C.Handball	14 000	
6574/40	279	O.C.C.Rugby	18 877	
6574/40	1957	S.T.G.	26 712	
6574/40	667	Tennis Club Dunois	5 253	
6574/40	951	Tir Dunois	1 480	
6574/40	1960	Vélo-Club Cyclo	1 690	

SECTEUR LOISIRS

44 850

1 600

6574/025	1571	Aéro-Club de Chateaudun	1 500	
6574/025	1995	Amicale Laique	3 200	
6574/025	12998	Amis de l'Europe	400	
6574/324	1975	Amis du château	600	
6574/311	1965	Chorale Arc en Ciel	1 800	
6574/30	1748	Societe Dunoise d'Archéologie	1 500	
6574/025	2001	Club Radio amateurs	200	
6574/025	1997	Dunois Loisirs	2 000	
6745/025	1997	Dunois Loisirs (chef de cœur) <small>(subvention exceptionnelle)</small>		1 000
6574/311	1962	Harmonie	14 000	
6574/311	124	Jeunesses Musicales de France	2 500	
6574/312	13261	La communauté du marteau	300	
6574/313	1977	La Troupe du Bonheur	200	
6574/30	1976	Philathélique Dunoise	810	
6574/312	1969	Photo Club Dunois	500	
6745/312	1969	Photo Club Dunois <small>(subvention exceptionnelle)</small>		600
6574/025	2004	Radio Grand Ciel	2 560	
6574/311	12797	RN Voice	150	

6574/025	2002	Radio Intensité	10 000	
6574/311	9036	Revivisco	230	
6574/30	1974	Université du Temps Libre	1 650	
6574/30	1874	Yoga club Dunois	750	
SECTEUR SOCIAL			43 570	2 300
		AASDI (ATPE)	610	
6574/025	1982	ACPG Eure et Loir	195	
6574/025	1998	A.L.C.V.	13 000	
6745/523	1998	A.L.C.V.(subvention exceptionnelle)		2 000
6574/61	2024	Club 3ème Age Amitié Martineaux	200	
6574/61	1993	ANCAC	135	
6574/025	1994	Anciens combattants Mutilés GR78	220	
6574/61	2025	Anciens Centre Ville	250	
6574/61	2027	Anciens de Saint Jean	500	
6574/025	1911	APEL St Cécile	800	
6574/61	2005	ARPP	215	
6574/63	2029	Association Familiale	800	
6574/025		Aumonerie siloe	300	
6574/521	8682	Bibliothèque sonore	400	
6745/521	8682	Bibliothèque sonore (subvention exceptionnelle)		300
6574/512	11309	CCFD	130	
6574/025	2039	C.F.T.C.	570	
6574/025	6208	CGMTAA/CISMAA	175	
6574/025	2037	CGT	570	
6574/61		Club seniors Beauvoir	700	
6574/60	2022	Conjoints survivants	200	
6574/213	1908	CRAP Bibliothèque Pédagogique	1 000	
6574/512	2012	Donneurs de sang	210	
6574/025	14038	Dyspraxique mais fantastique 28	250	
6574/025	1983	FNACA	350	
6574/025	2066	Union locale Force Ouvrière de Chateaudun	570	
6574/025	1984	Fédération Nationale des Déportés et Internés	100	
6574/512		France Afrique Aide à la Vie	250	
6574/025	12085	FSE Tomas Divi	250	
6574/61	2007	G.S.P. Anciens	200	
6574/63	12549	Licenciés de Flex.	200	
6574/025	1989	Médaillés militaires	150	
6574/025	14204	Mémoire et Histoire	250	
6574/61	12364	Oiseau dynamic	250	
6574/025	1992	Ordre national du mérite	135	
6574/64	13074	P'tits chatons dun	250	
6574/025	1910	PEEP	500	
6574/025	11510	Psychiatrie infento juvénile	400	
6574/523	11446	Restaurant du cœur d'Eure et Loir	2 200	
6574/422	2034	Scouts guides	1 000	
6574/523	2018	Secours Catholique	2 200	
6574/523	2019	Secours Populaire	2 200	
6574/523	2019	Secours Populaire (voyage enfants)	2 400	
6574/025	1986	Souvenir français	135	
		S.P.A.	2 000	
6574/512	2011	Mouvement Vie Libre	3 700	
6574/523	2017	Conférence Saint Vincent de Paul	1 900	
		Asso.pour la visite des Malades dans les Ets		
6574/521	2014	Hospitaliers	550	

SECTEUR AUTRES			82 000	15 000
6574/025	1281	C.O.S.	82 000	
6745/94	3167	U.C.I.A.		15 000
RECAPITULATIF				
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			574 119	20 100
		Secteur vie scolaire	10 390	1 200
		Secteur sportif	393 309	0
		Secteur culture/loisirs	44 850	1 600
		Secteur social	43 570	2 300
		Secteur autres	82 000	15 000
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS			352 000	117 529
657362/520	1359	C.C.A.S.	285 000	
657362/520	1359	C.C.A.S.(Programme Réussite Educative)	42 000	
65733/520	1359	Conseil Général (prévention spécialisée)	25 000	
674410/95	4881	O.T.S.I. (régie municipale)		117 529
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			0	219 625
674411/90	963	Subvention excep.budget annexe la Nouvelle Garenne		30 404
674414/90	963	Subvention excep.budget annexe la Bruyère		34 291
674415/90	963	Subvention excep.budget annexe route d'Orléans		110 770
674416/90	963	Subvention excep.budget annexe espace commercial St Jean		14 330
674416/90	963	Subvention excep.budget annexe Guinguette/Saulièvre		29 830
TOTAL SUBVENTIONS			926 119	357 254
PARTICIPATIONS DIVERSES			88 200	
6558/213	1929	OGEC Ste Cécile St Joseph	70 000	
6554/90	1299	Participation Syndicat Pays Dunois	14 500	
6554/95	937	Participation les Beaux Détours de France	3 700	

Vu l'exposé de Monsieur LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

N°2014-034 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – GARANTIES D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire informe que l'office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties des emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 745 000 euros souscrit par Le Logement Dunois. Ce Prêt constitué de deux Lignes de Prêt est destiné à financer l'opération de construction de 12 logements collectifs, située au 112/114 Rue Val Saint Aignan à CHATEAUDUN.

Ligne du Prêt 1 : Montant :	PLUS TRAVAUX 542 540 euros
-Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	De 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Taux de progressivité des échéances :	0%

Ligne du Prêt 2: Montant :	PLUS FONCIER 202 460 euros
-Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	De 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Taux de progressivité des échéances :	0%

Il est précisé que pour l'ensemble de cet emprunt la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt PLUS Travaux, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, le Logement Dunois, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt PLUS Foncier, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, le Logement Dunois, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme YVON et M. REBOURS qui votent contre,

Accorde la garantie de l'emprunt ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

N°2014-035 CENTRE COMMERCIAL DE BEAUVOIR – ETUDE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe que le centre commercial Beauvoir présente un décalage avec son environnement rénové. Sa vétusté et son déficit d'intégration urbaine nécessitent sa réfection.

La copropriété du centre commercial a d'ores et déjà fait procéder à une étude technique concernant la solidité de la structure du centre commercial Beauvoir, ce qui permettra au cabinet d'étude d'évaluer au mieux les travaux de réhabilitation à mener.

L'étude « centre commercial de Beauvoir » doit permettre de poser un regard neuf et pragmatique sur le sujet. Elle sera intégrée à l'avenant à la convention de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus/de Gaulle et bénéficiera, à ce titre, d'une subvention de l'ANRU à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude.

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal, fiche action n° 9- Fonds de développement, le Conseil Général d'Eure et Loir, soutient les études et les animations réalisées en lien avec les enjeux du territoire.

Il est donc proposé :

- de solliciter une subvention du Conseil Général pour l'étude « centre commercial de Beauvoir » à hauteur de 25% du coût H.T.
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant de l'étude HT	30 000 €	
Total TTC (TVA 20%)		36 000 €

Recettes

ANRU	15 000 €	
OPH	7 500 €	
Département	7 500 €	
Participation de la Ville	6 000 €	
Total		36 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention du Conseil Général pour l'étude « centre commercial de Beauvoir » à hauteur de 25% du coût H.T.

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2014-036 RESTAURATION EGLISE SAINT VALERIEN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que par délibération du 26 septembre 2013, le conseil municipal avait approuvé le programme des travaux de restauration de l'église Saint-Valérien à réaliser pour l'ensemble de l'opération.

La DRAC demande maintenant que le conseil municipal délibère sur le plan de financement pour la tranche ferme.

Il est proposé :

- d'approuver le programme des travaux à réaliser,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

TRANCHE FERME

DÉPENSES

Estimation des travaux	348 935,50 €
Maîtrise d'œuvre	16 655,15 €
TOTAL.....	365 590,65 € HT

RECETTES

DRAC	146 236,26 €
Conseil Général d'Eure-et-Loir	109 677,19 €
Participation Ville	109 677,20 €
TOTAL.....	365 590,65 € HT

- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le programme des travaux à réaliser,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Décide de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

N°2014-037 SDE 28 – IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Monsieur METAIS, conseiller municipal, informe que dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, le SDE 28 prévoit l'installation de 90 bornes sur une soixantaine de sites à compter du 1^{er} semestre 2014.

Soucieux d'aider ses communes adhérentes à atteindre cet objectif, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a pris le parti d'engager un programme de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire.

En l'état, l'étude réalisée par le SDE 28 fait ressortir la commune de Châteaudun comme un site propice à l'installation de ce type d'équipement. Il convient donc à présent de se prononcer sur l'engagement de la commune dans le programme élaboré par le SDE 28, tout en sachant que l'exécution de celui-ci reste subordonné à l'obtention du soutien financier de l'Etat au titre des « *Investissements d'Avenir* » pour lequel le SDE 28 déposera prochainement un dossier spécifique auprès de l'ADEME. A cet égard, il convient de préciser que pour être éligible aux aides mises en place, il s'avèrera également nécessaire d'accorder la gratuité du stationnement aux véhicules électriques au cours des deux premières années qui succéderont à la mise en service des bornes de charge.

Vu l'exposé de Monsieur METAIS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) de 4 bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune, le(s) site(s) précis devant être ultérieurement défini(s) avec le SDE 28,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour l'implantation des bornes de charge ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation du projet,

Décide de s'engager à verser au SDE 28 une redevance annuelle d'un montant de 700 euros par borne simple en tant que participation financière aux coûts d'exploitation des installations,

Décide de s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout le territoire de la commune, au cours des deux premières années qui succéderont à la mise en service des bornes de charge.

N°2014-038 EAU POTABLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVIS

Monsieur le Maire indique que la gestion du réseau d'eau potable de la Ville de Châteaudun a été confiée à la SAUR, par un traité d'affermage en date du 14 novembre 1966.

Ce contrat a fait l'objet de 14 avenants et le dernier précise que l'expiration du contrat intervient le 27 décembre 2014. Il y a donc lieu de lancer une mise en concurrence pour conclure un nouveau contrat.

Dans ce cadre, la Ville de Châteaudun a confié au bureau d'études HEXA INGENIERIE, en juillet 2013, une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le lancement du projet.

HEXA INGENIERIE a remis un rapport sur la mise en place d'un nouveau contrat. Il met en évidence que la délégation de service public, sous la forme d'un contrat d'affermage, est le mode de gestion le plus adapté pour le service de distribution d'eau potable.

La durée du contrat sera de douze ans.

Le Comité Technique Paritaire et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ont été réunis respectivement les 13 et 14 février 2014, afin d'émettre un avis quant au principe d'une remise en concurrence suivant une procédure de délégation des services publics.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au principe de la délégation de service public.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au principe de la délégation de service public.

N°2014-039 PREVENTION SPECIALISEE – CONVENTION

Madame FEZARD, maire adjoint délégué aux affaires scolaires, informe que le Conseil Général a décidé de diminuer son budget consacré à la prévention spécialisée en 2014.

Suite au nouvel appel d'offres lancé sur le Département, l'Association IFEP a été retenue pour poursuivre les missions sur la Commune de Châteaudun.

Dans le cadre du nouveau marché, la participation prévisionnelle de 20 % en 2014 se chiffre à 22 607,06 € à la charge de la Ville.

Vu l'exposé de Madame FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise que la participation de la Ville soit financièrement identique à celle de 2013 soit 47 296,77 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n°2013-422 à 2014-038.

Séance Levée à 21 heures 05

M. BOUMBE
Secrétaire de séance